

REGLEMENT ENTRELACS RUN AND TRAIL

Edition 2024

1- L'Événement

Entrelacs Run and Trail aura lieu le 07/04/2024 à Albens, commune déléguée d'Entrelacs.
L'événement est organisé par l'association ALBENS CLUB PEDESTRE.

Nous proposons 3 trails, 1 marche et une course enfant et une course d'obstacle pour enfant :

Parcours	Km	D+	Départ	Année	Prix	Inscription avant le 03/03/24
Le Trail des Hauts du Lac	37	1700	7H30	2004 et avant	42€	37€
Le Trail Perché	22	750	8H30	2004 et avant	26€	22€
Chef Thy' Trail	13	350	09h30	2005 et avant	18€	15€
Rando Nature 13km, adulte	13	350	9h45	2005 et avant	12€	-
Rando Nature 13km, enfant	13	350	9h45	2006-2021	4€	-
Courses enfants*	1km	0	11h00	2018-2016	-	-
Courses d'obstacles**			11h30	4-17 ans	-	-
Repas*** Participant	Salade Tartiflette Dessert				10€	-
Repas*** Accompagnant	Salade Tartiflette Dessert				12€	-
Repas*** Enfant	Salade Tartiflette Dessert				5€	-

*Les groupes d'âges seront constitués le jour de la course.

Les distances sont fixées selon les catégories d'âges (âge au 31 décembre) :

- 6-9 ans 1 km accompagné d'un parent
- 10-11 ans 1 km seul
- 12-13 ans 2 km
- 14-15 ans 3 km
- 16-17 ans 4 km

**Les enfants de 4-5 ans devront être accompagnés d'un adulte.

*** Attention seulement 250 parts disponibles pour l'ensemble des propositions.

Le départ et l'arrivée auront lieu à l'Espace Chantal Mauduit, à Albens/Entrelacs.

2- Conditions d'admission

Les conditions d'âge minimum sont données dans le tableau ci-dessus.

Excepté pour les marches et les courses enfants, tous les participants doivent fournir un certificat médical **ou** une licence sportive.

- Certificat médical : il doit avoir moins d'un an le jour de la course et indiquer l'absence de contre-indication à **la pratique de la course à pied en compétition**.
- Licences : une licence délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Les mineurs devront fournir un questionnaire médical (arrêté du 07 mai 2021) au moment de leur inscription, voir annexe ci-dessous (ce document est également disponible en téléchargement sur notre site Internet).

3- Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire :

- Par internet sur le site <https://www.entrelacsrunandtrail.com/inscriptions>
- A l'espace Chantal Mauduit d'Albens le samedi 06/04/2024 de 14h à 18h et le dimanche matin jusqu'à 15 minutes avant chaque départ. Il sera nécessaire de présenter une copie du certificat médical ou de la licence FFA, et un chèque à l'ordre "Albens Club Pédestre" (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions comprennent le café de bienvenue, les ravitaillements sur les parcours de 13-22-37 km, le buffet à l'arrivée, un cadeau souvenir pour chaque participant.

Pour chaque inscription, nous reversons 1€ à l'association Handisport savoie.org, 2€ pour le 37km.

4- Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait à l'espace Chantal Mauduit d'Albens :

- Le samedi 06/04/2024 de 14h00 à 18h
- Le dimanche 07/04/2023 de 6h30 à 9h15 jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course.

5- Repas

Un repas sur place sera proposé en pré-réservation : Salade Tartiflette Dessert

Le nombre de repas proposé est de 250.

Les tarifs seront de :

- Participant : 10€
- Accompagnant : 12€
- Enfant 5€

6- Annulation et remboursement

L'inscription pourra être annulée en cas d'accident, maladie ou décès du participant avant l'épreuve. Dans ces cas, la demande de remboursement devra être adressée à l'Albens Club Pédestre au plus tard le 14/04/2024 sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation pour des raisons de sécurité (pour cause d'intempéries ou cas de force majeure) aucun remboursement ne sera effectué.

7- Assurance

L'Albens Club Pédestre a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur auprès d'Allianz, agent Jean-Luc Valentin, à Rumilly, contrat n° 44357226.

Chaque participant doit être assuré par ses soins pour la pratique de la course à pied et notamment pour les frais de recherche et de rapatriement

8- Matériel obligatoire

Les participants doivent porter des vêtements adaptés aux conditions météorologiques (coupe-vent, casquette, ...).

Les ravitaillements ne disposent pas de gobelet, il est donc OBLIGATOIRE de prévoir un verre Ecocup ou une tasse personnelle.

Les bâtons de trail sont tolérés sur le Trail de Perché de 22km et sur le Trail des Hauts du lac de 37 km mais ne devront pas être déployés au moment du départ.

Les chiens ne sont autorisés **QUE sur les parcours des marches.**

Pour les Trails Perché 22km et des Hauts du Lac de 37km le matériel suivant est obligatoire :

- Couverture de survie
- Sifflet
- Gourde avec 1 litre d'eau minimum
- Réserve alimentaire
- Téléphone avec le numéro de secours enregistré : 06 34 69 08 51

9- Ravitaillements

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée pour tous les participants.

En plus de celui-ci, des ravitaillements sont placés sur les parcours :

- 1 ravitaillement pour le Chef Thy'Trail et la rando Nature de 13km,
- 2 ravitaillements pour le Trail Perché de 22km,
- 4 ravitaillements pour le Trail des hauts du lac de 37km,

10- Sécurité

Pour assurer la sécurité sur les parcours, 2 équipes de secouristes et un médecin seront présents sur les parcours.

Les médecins et les secouristes pourront retirer le dossard et mettre hors course tout participant inapte à continuer l'épreuve.

En cas de conditions météorologiques dangereuses, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves.

11- Mise hors course

En cas de comportement inapproprié du participant, l'Albens Club Pédestre se réserve le droit de le mettre hors course, notamment pour les raisons suivantes :

- Pas de dossard ou faux dossard
- Jet de détritrus sur les parcours
- Absence du matériel obligatoire
- Dépassement des barrières horaires pour le trails de 37 km.

12- Abandon

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir une personne de l'organisation de la course et lui rendre son dossard.

13- Barrières horaires

Pour toutes nos courses, la fermeture de la ligne d'arrivée est à 15h00 heures.

Pour le trail de hauts du lac (37 km), la barrière horaire est fixée à 11h30 heures au Col de la CHAMBOTTE.

Tout trailer passant après cette barrière horaire sera mis hors course (cf. article 12).

14- Classements et récompenses

Les récompenses seront remises aux participants suivants :

- Les 3 premières et les 3 premiers de chaque course
- Pour les courses de 13, 22 et 37 km, les premières et les premiers de chaque catégorie d'âges, non cumulable avec les récompenses attribuées aux 3 premières et premiers du classement général en fonction des catégories ci-dessous :

Catégorie	Code	Année de naissance
Juniors	JU	2005 et 2006
Espoirs	ES	2002 à 2004
Seniors	SE	1990 à 2001
Masters	M0	1989 à 1985
	M1	1984 à 1980
	M2	1979 à 1975
	M3	1974 à 1970
	M4	1969 à 1965
	M5	1964 à 1960
	M6	1959 à 1955
	M7	1954 à 1950
	M8	1949 à 1945
	M9	1944 à 1940
	M10	1939 et avant

15- Droits à l'image

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

16- Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

17- Conditions générales

Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

18- L'organisateur

Albens Club Pédestre

Association loi 1901

Mairie déléguée d'Albens

89 place de l'église

73410 Entrelacs

Email : erat73410@gmail.com

Site internet : www.entrelacsrunandtrail.com

Téléphone : Florent CONTET 06 34 69 08 51